

Presque tous les établissements appliquent des restrictions d'âge

16 % des établissements n'accueillent que des garçons et 9 % que des filles. Les lieux de vie, qui sont les plus petits établissements, sont aussi ceux qui se spécialisent le plus : 31 % sont réservés aux garçons et 7 % aux filles. 14 % des MECS n'hébergent que des garçons, 11 % que des filles, tandis que 8 % des foyers de l'enfance accueillent exclusivement des garçons, 7 % exclusivement des filles. Les

pouponnières et les villages d'enfants sont tous mixtes.

98 % des établissements fixent des limites d'âge en dessous du plafond de 21 ans, qui correspond à l'âge de fin de droit à l'ASE. Les pouponnières appliquent, bien entendu, une limite d'âge. En théorie, elles hébergent les enfants jusqu'à l'âge de 3 ans mais, en pratique, neuf établissements sur dix prolongent cet accueil jusqu'à l'âge de 6 ans.

Les MECS, comme les lieux de vie, ont tendance à accueillir des enfants plus

âgés : un quart de ces structures accueillent des enfants de moins de 6 ans, contre la moitié des foyers de l'enfance et trois quarts des villages d'enfants. Les personnes majeures sont, elles, exclues de 85 % des foyers de l'enfance, de 75 % des villages d'enfants, de 60 % des MECS et de 30 % des lieux de vie. Ces deux dernières structures accueillent donc davantage que les autres établissements des majeurs : 6 % des MECS et 3 % des lieux de vie se restreignent même à l'accueil exclusif de cette population.

ENCADRÉ 4

Une hausse importante de l'accueil de jour

Les établissements relevant de l'aide sociale à l'enfance peuvent accepter des enfants en journée, en plus de ceux qu'ils hébergent. Cet accueil de jour peut avoir lieu soit à la demande des parents sur décision du président du conseil départemental, soit sur décision judiciaire. Cette modalité d'accueil a été introduite dans le droit par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. Elle constitue une situation intermédiaire entre l'action éducative en milieu familial (AED et AEMO) et le placement de l'enfant.

Fin 2012, 16 % des établissements proposent un total de 4 770 places en accueil de jour, soit une hausse des capacités de 17 % par rapport à fin 2008 (4 080 places). À la mi-décembre 2012, 4 200 enfants bénéficient

de cet accueil de jour, soit un taux d'occupation de 88 %, proche de celui de 2008 (89 %).

Les maisons d'enfants à caractère social (MECS) disposent de plus de 4 200 places et prennent en charge 3 800 enfants mi-décembre 2012. Une MECS sur cinq propose un accueil de jour. Plus d'un foyer de l'enfance sur dix accueille des enfants pour la journée. Ils disposent de 350 places, dont 270 sont occupées au 15 décembre 2012. De même, un lieu de vie sur dix accueille en journée des enfants : ils offrent 170 places, occupées par près de 140 enfants. Les pouponnières à caractère social proposent une dizaine de places, alors que les villages d'enfants n'en proposent pas.

TABLEAU 4

Répartition du personnel en équivalent temps plein par fonctions principales exercées en 2012

	MECS	Foyers de l'enfance	Pouponnières	Villages d'enfants	Lieux de vie	Ensemble
Personnel de direction	9	8	5	7	29	9
Personnel des services généraux	26	25	15	14	13	25
Personnel d'encadrement sanitaire et social	6	4	2	4	11	5
Personnel éducatif, pédagogique et social	54	48	16	73	44	52
Éducateur spécialisé, y compris éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse	27	24	3	15	12	25
Moniteur éducateur	15	12	2	10	9	14
Éducateur de jeunes enfants	1	4	9	3	0	2
Assistant familial ou maternel	4	2	2	4	1	4
Éducateur familial	0	0	0	34	1	<1
Animateur social	1	0	0	1	2	1
Autres	6	1	0	6	17	3
Personnel médical	<1	<1	<1	<1	0	<1
Psychologues et personnel paramédical	3	14	60	2	1	7
Aide-soignant	<1	2	5	0	0	<1
Auxiliaire de puériculture	<1	9	41	0	0	3
Autres	2	5	14	3	0	4
Candidats-élèves sélectionnés aux emplois éducatifs	2	1	2	0	2	2
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Nombre de personnels en équivalent temps plein	37 156	12 905	1 222	986	1 675	53 944
Taux d'encadrement (en %)	83	118	143	74	60	89

MECS : maisons d'enfants à caractère social.

Champ • France entière, hors Mayotte, au 15 décembre 2012.

Source • DREES, enquête ES enfants en difficulté sociale 2012.

Une petite baisse du taux d'encadrement

À la mi-décembre 2012, le personnel des établissements compte 53 900 emplois en équivalent temps plein (ETP). Le taux d'encadrement moyen, qui rapporte le nombre d'ETP au nombre de places, est de 89 % (tableau 4), soit une baisse de 4 points par rapport à fin 2008. Il varie avec les spécificités de chaque catégorie d'établissements, de 60 % dans les lieux de vie à 143 % dans les pouponnières. Il est de 83 % dans les MECS (contre 87 % en 2008) et de 118 % dans les foyers de l'enfance (122 % en 2008).

Plus de la moitié (52 %) des ETP ont principalement une fonction éducative, pédagogique ou sociale. Les éducateurs spécialisés représentent un quart des ETP et les moniteurs éducateurs 14 %. Les deux professions sont particulièrement présentes dans les MECS (respectivement 27 % et 15 % des ETP) et les foyers de l'enfance (24 % et 12 %). À l'inverse, ces deux professions sont presque absentes des pouponnières (3 % et 2 %). Dans ces structures, ce sont les auxiliaires de puériculture qui sont très présents (41 % des ETP), alors qu'ils ne représentent que 3 % des ETP pour l'ensemble des établissements. Dans les villages d'enfants, un tiers des ETP sont occupés par des éducateurs familiaux. Les personnels de direction et des services généraux représentent globalement 34 % des ETP. La répartition par profession est très stable entre 2008 et 2012, puisque la part du personnel éducatif, pédagogique et

social était globalement de 49 % fin 2008, celle du personnel paramédical et des psychologues de 7 % (comme fin 2012), et celle des personnels de direction et des services généraux de 34 %.

Près de 20 % du personnel exercent dans l'établissement à temps partiel. Cela concerne particulièrement les psychologues et le personnel paramédical (51 % d'entre eux), le personnel de direction (38 %) et les services généraux (29 %). Le personnel éducatif, pédagogique et social est, lui, surtout employé à temps plein (88 % d'entre eux). Ceux qui sont salariés ont majoritairement un contrat stable : 66 % sont en contrat à durée indéterminée et 20 % sont fonctionnaires ou occupent un emploi permanent de la fonction publique.

Des bénévoles peuvent intervenir dans les établissements, mais ce n'est pas la norme. En 2012, ils ont représenté moins de 1,5 % des ETP (800 ETP), répartis dans 12 % des établissements. Ils sont surtout présents dans les lieux de vie et les villages d'enfants (5 % des ETP). Ils interviennent principalement dans les activités d'éducation (soutien scolaire, alphabétisation, lutte contre l'illettrisme, etc.) et d'animation (activités culturelles et sportives).

Les femmes représentent deux tiers du personnel. Leur part atteint 79 % dans les villages d'enfants et culmine à 92 % dans les pouponnières. L'âge moyen du personnel est de 43 ans. Parmi ces effectifs, 25 % ont moins de deux ans d'ancienneté dans l'établissement interrogé,

mais la moitié y travaille depuis au moins six ans et 25 % depuis au moins treize ans. Le personnel se renouvelle donc de manière notable, mais il conserve aussi un noyau important ayant beaucoup d'ancienneté.

Trois quarts des structures ont un projet d'établissement

Depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les projets d'établissement ou de service se sont généralisés. Fin 2012, seul un quart des établissements n'en déclarent pas (tableau 5 sur le site Internet de la DREES). Les projets visent le plus souvent l'accueil de plusieurs types de public. Dans la moitié des MECS, ils intègrent l'accueil de jeunes en difficultés multiples, cumulant des situations de pauvreté et des environnements familiaux complexes (violences, maladie des proches, etc.). La proportion est similaire pour l'accueil de jeunes déscolarisés et de fratries. Dans les foyers de l'enfance, les parts sont un peu plus élevées. Un peu moins de la moitié des pouponnières ont un projet d'établissement et un tiers un projet intégrant l'accueil de jeunes aux difficultés multiples. 95 % des villages d'enfants mentionnent l'accueil des fratries. Les lieux de vie ciblent surtout l'accueil des jeunes aux difficultés multiples (71 % des établissements) et des jeunes déscolarisés (69 %). L'accueil des mineurs étrangers isolés est intégré dans les projets de 39 % des établissements, surtout les MECS et les foyers de l'enfance. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

- Amar É., 2014, « Dépenses d'aide sociale départementale 2012 », *Document de travail*, Séries Statistiques, DREES, n°192, septembre.
- Pliquet E., 2015 « Plus de 100 000 places d'hébergement pour les personnes en difficulté sociale », *Études et Résultats*, DREES, n° 916, avril.
- Pliquet E., 2015 « L'hébergement social, hors urgence : plus de 81 000 personnes sans logement accueillies en établissements », *Études et Résultats*, DREES, n° 918, juin.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site drees.social-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Franck von Lennep

Responsable d'édition : Carmela Riposa

Secrétaires de rédaction : Sabine Boulanger et Laurence Grivet

Composition et mise en pages : Stéphane Jeandet

Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin

Imprimeur : Imprimerie centrale de Lens

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



M A R S
2016
NUMÉRO
0955

Fin 2012, les établissements relevant de l'aide sociale à l'enfance offrent 60 000 places d'hébergement

Fin 2012, la capacité d'hébergement des 1 900 établissements relevant de l'aide sociale à l'enfance, accueillant des enfants et des adolescents en difficulté sociale, est de 60 700 places.

La majeure partie de ces places se situent dans les maisons d'enfants à caractère social et les foyers de l'enfance, dont les capacités augmentent entre 2008 et 2012 : +13 % pour les premières, +6 % pour les seconds. Ayant des capacités globales plus petites, les lieux de vie et les villages d'enfants continuent leur forte croissance (respectivement +25 % et +17 % entre 2008 et 2012).

Ces établissements accueillent 56 000 enfants, pour un taux d'occupation de 92 %, identique à celui observé fin 2008.

L'hébergement reste, dans l'ensemble, collectif. Le logement en structure éclatée continue cependant de se développer : il représente 13 % des places fin 2012, contre 11 % fin 2008. L'accueil de jour s'accroît de manière notable : le nombre de places augmente de 17 % entre 2008 et 2012.

Le taux d'encadrement dans les établissements diminue légèrement, atteignant 89 emplois en équivalent temps plein (ETP) pour 100 places. Les éducateurs spécialisés représentent un quart de l'ensemble des ETP et les moniteurs éducateurs 14 %.

Emmanuel Pliquet (DREES)

L'aide sociale à l'enfance (ASE) est un service départemental ayant pour mission de venir en aide aux enfants et à leurs familles par des actions de prévention, de protection ou de lutte contre la maltraitance. Le placement en établissements est, avec le placement en familles d'accueil et les actions éducatives, l'une des principales mesures mises en œuvre par les services de l'aide sociale à l'enfance des conseils départementaux (encadré 1). Cinq catégories d'établissements financés par l'ASE sont étudiées ici : les maisons d'enfants à caractère social (MECS), les foyers de l'enfance, les pouponnières à caractère social, les villages d'enfants et les lieux de vie et d'accueil. Toutes ces catégories accueillent et hébergent des mineurs ou des jeunes adultes de moins de 21 ans en difficulté sociale, mais elles se distinguent par l'âge des publics qu'elles reçoivent, les formes d'hébergement et d'encadrement ou encore la durée d'accueil (encadré 2). Les établissements d'accueil mère-enfant sont aussi financés par l'ASE. Ils ont fait l'objet d'études dans deux précédentes publications portant sur les structures accueillant des adultes et des familles¹.

Les établissements étudiés ici sont conventionnés par l'ASE. Près de la moitié (45 %) ont aussi signé une convention avec le ministère de la Justice afin

...
1. Voir les numéros 918 et 916 de la collection *Études et Résultats*.

d'accueillir des jeunes placés par le juge des enfants, soit exclusivement au titre de l'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante (13 % des cas), soit exclusivement au titre de l'article 375 du Code civil relatif à l'enfance en danger (2 %), soit à ces deux titres (30 %). Les MECS sont les établissements les plus conventionnés par le ministère de la Justice (56 % d'entre eux). 1 % des établissements disposent aussi d'un agrément de la Sécurité sociale, essentiellement pour des jeunes présentant des troubles du comportement.

Une hausse des capacités de 12,1 % depuis 2008

En décembre 2012, 60 700 places d'hébergement sont proposées par les 1 932 établissements accueillant des enfants et adolescents en difficulté sociale (tableau 1), soit une hausse des capacités d'hébergement de 12,1 % depuis fin 2008. Ces places sont occupées par 56 000 enfants, pour un taux d'occupation de 92 %, identique à celui de 2008.

Les MECS disposaient de 73 % des places en 2008. En raison de leur prédominance, elles contribuent majoritairement à l'accroissement global des capacités d'hébergement (78 % de la hausse). Cependant, toutes les catégories voient leurs capacités augmenter.

Les capacités d'hébergement des MECS augmentent de 13 % (tableau 2), avec la création de près d'une centaine d'établissements et un accroissement des capacités de deux places en moyenne par établissement. Le nombre de places dans les foyers de l'enfance augmente de 6 % avec, là aussi, une hausse des capacités moyennes par établissement de deux places. Les capacités des autres catégories, qui regroupent 8 % des places, se sont elles aussi, en termes relatifs, nettement développées. Elles se sont accrues de 9 % pour les pouponnières à caractère social, la perte d'une pouponnière étant compensée par la hausse de trois places de la capacité moyenne par établissement ; de 17 % pour les villages d'enfants, avec notamment trois villages d'enfants supplémentaires et de 25 % pour les lieux de vie, grâce aux 74 établissements supplémentaires.



ENCADRÉ 1

Les différents modes d'accueil ou d'accompagnement proposés par l'aide sociale à l'enfance

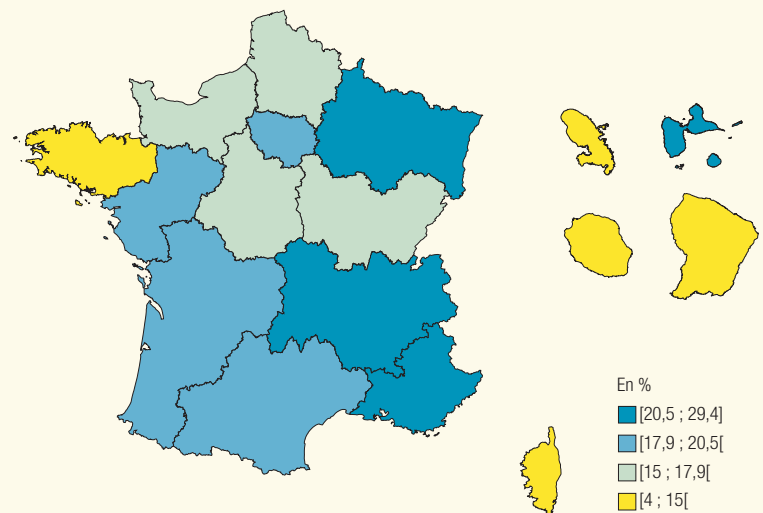
L'aide sociale à l'enfance (ASE) est un service départemental placé sous l'autorité du président du conseil départemental. D'après l'enquête Aide sociale réalisée par la DREES auprès des conseils départementaux, 300 300 enfants bénéficiaient de l'ASE au 31 décembre 2012, soit une hausse de 5,6 % par rapport à 2008. La moitié de ces enfants (149 400) font l'objet d'une mesure de placement hors du milieu familial, alors que l'autre moitié relève d'une action éducative tout en continuant, en général, à vivre dans leur famille.

Parmi les enfants placés hors du milieu familial, 47 % le sont dans une famille d'accueil, 35 % dans un établissement relevant de l'ASE et 18 % dans un appartement indépendant avec des visites régulières d'instructeurs ou dans un autre type d'hébergement (internat scolaire...). En Métropole, les capacités d'hébergement des établissements rapportées au nombre d'enfants bénéficiaires de l'ASE (carte) sont les plus élevées en Provence - Alpes-Côte d'Azur (22,8 %) et en Auvergne-Rhône-Alpes (22,7 %), et les plus basses en Bretagne (13,2 %) et en Corse (10,8 %). Outre-mer, les écarts de capacités relatives sont encore plus importants, celles-ci allant de 6,7 % à La Réunion à 35 % en Guadeloupe.

Les placements dans les appartements et autres types d'hébergement sont en forte expansion par rapport à 2008, où ils ne concernaient alors que 7 % des enfants placés. Cette expansion s'est faite au détriment des familles d'accueil (54 % des enfants placés hors du milieu familial en 2008) et des établissements de l'ASE (39 %).

Les actions éducatives en milieu familial regroupent les actions éducatives à domicile (AED) et les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO). Les AED sont des décisions administratives prises à la demande ou en accord avec les parents dans le but d'apporter un soutien éducatif et psychologique aux jeunes concernés et à leur famille. Les AEMO poursuivent les mêmes objectifs que les AED, mais sont décidées par le juge des enfants et présentent un caractère contraignant à l'égard de la famille. À la fin décembre 2012, 150 900 enfants faisaient l'objet d'une action éducative (70 % d'une AEMO et 30 % d'une AED).

Capacités d'hébergement des établissements rapportées au nombre d'enfants bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance, par régions



Champ • France entière hors Mayotte, au 15 décembre 2012.

Sources • DREES, enquête ES enfants en difficulté sociale 2012 ; DREES, enquête Aide sociale 201

45 000 places dans les maisons d'enfants à caractère social et 11 000 dans les foyers de l'enfance

Les 1 204 MECS proposent 44 800 places et accueillent 41 300 enfants, à la mi-décembre 2012. Leur taux d'occupation (92 %) est similaire à ceux de 2008 (93 %) et 2004 (94 %). Si la capacité moyenne des MECS est de 37 places, ce

nombre varie beaucoup d'un établissement à l'autre : un quart a moins de 17 places, la moitié moins de 32 places, les trois quarts moins de 50 places et un dixième plus de 70 places.

92 % des MECS sont gérées par des organismes à but non lucratif : 82 % par des associations et 10 % par des fondations. Le reste est géré par des départements et des municipalités.

ENCADRÉ 2

L'enquête Établissements et services 2012 et les établissements de l'aide sociale à l'enfance

L'enquête Établissements et services (ES) 2012 s'adresse aux établissements et services accueillant des adultes et des enfants en difficulté sociale. Seuls sont étudiés ici les établissements pour enfants et adolescents, les établissements pour adultes et familles ayant déjà fait l'objet de deux études. L'étude porte sur les établissements relevant de l'ASE. Les établissements et services concourant à la protection judiciaire de la jeunesse ne sont pas dans le champ retenu ici.

La liste des établissements enquêtés est principalement issue du fichier national des établissements sanitaires et sociaux (répertoire FINESS), complété, pour les lieux de vie, par les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

Le questionnaire de l'enquête porte sur l'activité des établissements, leur personnel et le public accueilli. La présente étude se concentre sur l'activité et le personnel. Le champ géographique de l'enquête porte sur la France métropolitaine, ainsi que sur la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion. Cinq catégories d'établissements ont été étudiées.

Les maisons d'enfants à caractère social (MECS) sont les héritières des orphelinats. Elles accueillent des enfants et adolescents dont les familles

ne peuvent assumer la charge et l'éducation à la suite de difficultés momentanées ou durables.

Les foyers de l'enfance accueillent, à tout moment, tout mineur en situation difficile nécessitant une aide d'urgence (parfois sous placement judiciaire). Ils sont des lieux d'observation et d'évaluation qui permettent de préparer une orientation du mineur (retour à la famille, placement en famille d'accueil, placement en établissement, adoption).

Les pouponnières à caractère social accueillent des enfants de la naissance à l'âge de 3 ans, qui ne peuvent rester au sein de leur famille ou bénéficier d'un placement familial surveillé. Les enfants y sont orientés à la demande des parents et avec leur accord, ou par décision judiciaire.

Les villages d'enfants prennent en charge des frères et sœurs dans un cadre de type familial autour d'éducateurs familiaux, dont chacun s'occupe en particulier d'une ou deux fratries.

Les lieux de vie et d'accueil offrent une prise en charge de type familial à des jeunes en grande difficulté. Ils constituent le milieu de vie habituel des jeunes et des permanents éducatifs.

TABLEAU 1

Activité des établissements en 2012

	Nombre d'établissements	Capacité d'hébergement installée	Capacité moyenne	Effectifs présents	Taux d'occupation (en %)	Sorties au cours de l'année 2012
MECS	1 204	44 830	37	41 342	92	27 280
Foyers de l'enfance	215	10 912	51	10 106	93	21 029
Pouponnières	30	854	28	717	84	1 089
Villages d'enfants	24	1 324	55	1 278	97	354
Lieux de vie	459	2 805	6	2 537	90	1 516
Ensemble	1 932	60 725	31	55 980	92	51 268

MECS : maisons d'enfants à caractère social.

Champ • France entière, hors Mayotte, au 15 décembre 2012.

Source • DREES, enquête ES enfants en difficulté sociale 2012.

TABLEAU 2

Nombre d'établissements et capacités d'hébergement installées en 2008 et 2012

	MECS		Foyers de l'enfance		Pouponnières		Villages d'enfants		Lieux de vie	
	2008	2012	2008	2012	2008	2012	2008	2012	2008	2012
Nombre d'établissements	1 115	1 204	211	215	31	30	21	24	385	459
Capacités d'hébergement installées	39 685	44 830	10 309	10 912	783	854	1 129	1 324	2 243	2 805

MECS : maisons d'enfants à caractère social.

Champ • France entière, hors Mayotte, au 15 décembre 2012.

Source • DREES, enquête ES enfants en difficulté sociale 2012.

Avec 10 900 places, les foyers de l'enfance constituent, en termes de capacités, la deuxième catégorie d'établissements. 10 100 enfants y sont hébergés à la mi-décembre 2012, soit un taux d'occupation de 93 %, en hausse de 4 points depuis fin 2008. Le renouvellement des enfants accueillis augmente un peu par rapport à 2008 : 1,8 sortie par place en 2008, contre

1,9 en 2012. Conformément aux missions de ces foyers d'accueil d'urgence et de transition avant une orientation, le renouvellement y reste nettement plus élevé que dans les MECS (0,6 sortie par place en 2012 comme en 2008). Avec 10 % des structures offrant plus de 116 places, les foyers de l'enfance ont une capacité moyenne de 51 places, supérieure à celle des MECS. Un

quart des foyers disposent de moins de 15 places, la moitié de moins de 32 places et les trois quarts de moins de 66 places. Les foyers de l'enfance sont quasi exclusivement administrés directement par le secteur public : 99 % sont encadrés par les départements ou par un établissement public départemental. Le fait que les foyers soient des lieux d'évaluation et d'orientation peut expliquer le

choix des conseils départementaux de les gérer directement. Le reste est géré par des associations ou des fondations.

Le nombre de places dans les autres structures continue de se développer

Destinées aux plus petits, les 30 pouponnières à caractère social disposent de 850 places, occupées par plus de 700 enfants à la mi-décembre 2012. Le taux d'occupation de 84 % baisse par rapport à 2008 (88 %). Les pouponnières à caractère social sont des structures de petite taille, les trois quarts n'excédant pas les 30 places. Elles sont gérées pour moitié par les départements, pour un tiers par des associations, pour un dixième par des fondations, le reste l'étant par des centres communaux d'action sociale.

Certains départements rattachent les pouponnières aux foyers de l'enfance (950 places dans leurs sections « pouponnière ») ou plus rarement aux MECS (130 places)².

Les villages d'enfants et lieux de vie ne disposent, eux, que de 7 % des places (4 100 places à la mi-décembre 2012), mais continuent de se développer très vite : +22 % entre 2008 et 2012, après +25 % entre 2004 et 2008.

Les 24 villages d'enfants sont des structures de taille assez importante, entre 40 et 60 places. Ils offrent au total un peu plus de 1 300 places, pourvues à 97 %. Ce taux d'occupation est similaire à celui de 2008 (98 %), après une forte progression entre 2004 et 2008 (+10 points). Une fondation et une association gèrent l'ensemble des villages d'enfants au niveau national.

Les lieux de vie sont nombreux (459 établissements), mais leur capacité est limitée réglementairement entre trois et sept places. Aussi ne comptent-ils au total que 2 800 places, occupées par 2 500 enfants à la mi-décembre 2012. Ce taux d'occupation de 90 % est semblable à celui de 2008 (92 %). C'est la seule catégorie dont une partie des établissements (20 %) est gérée par des organismes privés à but lucratif. Mais la plupart de ces structures sont gérées par des associations (77 %) et une infime minorité l'est par des collectivités locales (1 %).

ENCADRÉ 3

Les différents types d'hébergement

Hébergement en internat collectif : hébergement regroupé dans l'établissement.

Hébergement en structure éclatée : hébergement hors de l'établissement, dans un ensemble de logements ou de chambres dispersés dans l'habitat social, le logement ordinaire ou à l'hôtel.

Assistant familial : hébergement chez un assistant familial, dès lors que le placement est géré et rémunéré par la structure.

Accueil mère-enfant : hébergement de femmes enceintes ou de jeunes mères (y compris mineures) accompagnées d'enfant(s) de moins de 3 ans.

Pouponnière : hébergement d'enfants de moins de 3 ans.

Lieu de vie et d'accueil : structure ou section d'hébergement gérée par une personne physique ou morale autorisée à accueillir entre trois et sept enfants (dix enfants par dérogation).

TABLEAU 3

Répartition des places par types d'hébergement en 2012

	MECS	Foyers de l'enfance	Pouponnières	Villages d'enfants	Lieux de vie	Ensemble
Hébergements en internat	73	66	13	93	3	68
Hébergements éclatés	16	5	0	0	1	13
Assistants familiaux	5	10	3	1	0	5
Accueil mère-enfant	1	8	2	0	1	2
Pouponnières	<1	9	72	0	0	3
Lieux de vie	1	1	0	0	95	5
Autres types d'hébergement	5	1	10	6	<1	4
Ensemble	100	100	100	100	100	100

MECS : maisons d'enfants à caractère social.

Champ • France entière, hors Mayotte, au 15 décembre 2012.

Source • DREES, enquête ES enfants en difficulté sociale 2012.

L'hébergement en internat reste prédominant, mais sa part diminue

Plusieurs types d'hébergement sont proposés par les établissements relevant de l'ASE (encadré 3). L'internat est toujours largement majoritaire, représentant 68 % du total des places disponibles (tableau 3), mais sa part diminue de 6 points par rapport à fin 2008. C'est surtout dans les MECS qu'il a baissé, passant de 79 % à 73 %. Les MECS proposent aussi des places dans des structures éclatées hors de l'établissement, dont la part est passée de 13 % à 16 % entre fin 2008 et fin 2012. Elles disposent d'autres types de places, mais de manière nettement plus secondaire, notamment auprès d'assistants familiaux (5 % des places fin 2012).

Les foyers de l'enfance offrent le type d'hébergement le plus varié. L'internat y prédomine largement (66 % des places, part très proche de celle de 2008), mais des places pour la petite enfance sont

également proposées (9 % dans les sections pouponnières et 8 % dans les sections d'accueil mère-enfant), ainsi que des places auprès d'assistants familiaux (10 %). Enfin, ces foyers disposent de places en structures éclatées (5 %) et dans des lieux de vie.

L'offre d'hébergement dans les trois autres catégories d'établissements est plus homogène. Sans surprise, dans les lieux de vie, 95 % des places sont spécifiques à ces structures. Dans les villages d'enfants, l'internat représente 93 % des places. Quant aux pouponnières, elles disposent de 72 % de places de pouponnière, mais proposent aussi, entre autres, des places en internat collectif (14 %), qui peuvent accueillir des enfants au-delà de 3 ans.

Les établissements peuvent aussi accueillir des enfants dans la journée, en plus de ceux qu'ils hébergent. Les capacités d'accueil de jour se sont développées de manière notable entre fin 2008 et fin 2012 (encadré 4).

2. Les places dans les sections « pouponnières » sont prises en compte dans les capacités des foyers de l'enfance et des MECS présentées dans le tableau 1.